

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du deux avril deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le deux février deux mil vingt-six.

Présents : CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale, CARDON Guillaume, DUGRAIN Sophie, DARRAS Laurent, LAURENT Eric, SAMMARCELLI Elise, FALLOUEY Charles, DEKERLE Bérangère, CNOCKAERT David, THULLIER Sabine, LE LAGADEC Matthieu, MARESCAUX Périne, JACQUOT Mathilde, DESCAMPS Jacques, RACINET Marine.

Absents : DEBUSSCHERE Albert donne procuration à FRANCKE Olivier, LANGLANT Margaux donne procuration à MEIRE DA SILVA Albertina.

Soit : 21 présents et 2 absents avec procuration.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-04-08/24 Demande de subvention départementale au titre de l'ADVB 2026 : Réfection de voiries communales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le Département accompagne les communes de moins de 4 500 habitants, ayant conservé la compétence « voirie », pour des travaux de réfection de la couche de roulement de voies communales.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets "Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) - Voirie Communale".

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les projets éligibles sont les suivantes :

- Travaux de rénovation de la couche de roulement d'une voie ou de plusieurs tronçons de voies communales y compris :
 - Installation de chantier
 - Rabotage préalable à l'enrobé
 - Réparation des nids-de-poule ou ornières
 - Rechargement ou dérasement des accotements en cas de nécessité
 - Signalisation routière liées aux travaux.

- Ce dispositif ne finance pas :
 - création d'une voirie
 - travaux d'aménagement de voirie autres que ceux relatifs à la couche de roulement
 - main-d'oeuvre communale
 - travaux réalisés en régie

- maîtrise d'œuvre dans le cas de travaux plus globaux.

Monsieur le Maire informe sur les modalités de financement pour 2026.

- montant minimum de travaux subventionnables : 8 000 € HT
- montant maximum de travaux subventionnables : 150 000 € HT
- taux maximum de subvention : 40 %
- montant maximum de la subvention : 60 000 €

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de financement pour :

- La réfection des voiries de la Place Rolland et du Parking de la Libération, projets pour lesquels les lignes budgétaires ont été créditées au BP 2026.

Les coûts prévisionnels du remplacement des enrobés et des marquages au sol ne sont pas encore connus mais la commune passera nécessairement par le groupement intercommunal. Monsieur le Maire propose de demander 40% de subvention au titre de l'ADVB 2026 pour chacun de ces projets.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir :

- Prendre connaissance de cette opération (Notice ADVB Voirie en annexe n°13)
- L'autoriser à signer les conventions inhérentes à ce financement départemental ainsi que toutes pièces relatives à ce projet.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à engager le projet et à solliciter la subvention.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 09/04/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

